

REGLEMENT

Article 1

La maison de jeux TI VEGAS organise le 26 Juillet 2009 un tournoi de Poker Texas Holdem No Limit, appelé « Main Event » avec pour lot principal au moins un Package (Billet d'avion, Hotel et droit d'entrée) permettant à son vainqueur de disputer le tournoi principal de l'Asian Poker Tour de MACAU

Article 2

Dans le cadre du Main Event du 26 Juillet 2009, la maison de jeux TI VEGAS organise des tournois de premier niveau appelés « satellites » à table unique. Ils permettent aux vainqueurs de se qualifier pour les tournois de second niveau, appelés « Mega Sat »

Article 3

Les Satellites se dérouleront les mardis et jeudis à compter de l'ouverture de la salle de poker du TI VEGAS, pendant une durée de 6 semaines débutant le mardi 09 Juin 2009, pour s'achever le jeudi 16 Juillet 2009.

Article 4

Les joueurs souhaitant participer à ces satellites doivent acquérir une cave de 100.000 unités contre paiement de la somme de Rs 700, soit Rs 600 au titre de l'achat de cave et Rs 100 au titre des droits d'inscription. Ils pourront racheter 100 000 jetons en cours de partie ou à la fin de la période de recave pour un montant de Rs 600.

Article 5

Chaque mardi et jeudi, le gagnant du satellite sera le joueur détenant à la fin du tournoi la totalité des jetons et recevra en lot une inscription au Mega Sat. Si la période de recave à permis de réunir Rs 5500 supplémentaire, le second joueur de la table recevra également en lot une inscription au Mega Sat. Dans le cas inverse, les sommes supplémentaires seront redistribuées entre les joueurs ayant fini second (70%) et troisième (30%)

Article 6

L'inscription aux satellites vaut également inscription du joueur à l'un des Mega Sat, tournoi de second niveau et de type multi-tables sans rachat de cave, qui sera déterminé pour sa localisation et son calendrier, selon le tableau d'organisation ci-dessous. Cette inscription définitive engage le joueur sous condition résolutoire de sa défaite au tournoi de premier niveau.

<i>Les vainqueurs du satellite....</i>	<i>....Accèdent au Mega Sat du :</i>
Du Mardi 09/06/2009 au Jeudi 18/06/2009	Samedi 20/06/2009 à Quatre Borne
Du Mardi 23/06/2009 au Jeudi 02/07/2009	Samedi 04/07/2009 à Quatre Borne
Du Mardi 07/07/2009 au Jeudi 16/07/2009	Samedi 18/07/2009 à Grand Baie

Article 7

Tout gagnant d'un Satellite donne par les présentes mandats exprès et irrévocable au TI VEGAS, de payer, à due concurrence et par imputation sur son lot gagné dans ce Satellite, ses frais de participation non remboursables au tournoi Mega Sat visé à l'article 5 ci-dessus

Article 8

Les Mega Sat opposeront les vainqueurs des tournois de premier niveau et les joueurs inscrits librement. Les joueurs souhaitant participer aux Mega Sat par inscription directe doivent acquérir une cave de 150.000 unités contre paiement de la somme de Rs 5500, soit Rs 5.000 au titre de l'achat de cave et Rs 500 au titre des droits d'inscription.

Article 9

Tout participant au Mega Sat est définitivement inscrit, sous condition résolutoire de sa défaite au dit tournoi, au tournoi final dit « Main Event » prévu pour se dérouler au TI VEGAS de Grand Baie le 26 Juillet 2009, sous la forme d'un tournoi multi-tables sans rachat de cave.

Article 10

Les gagnants des Mega Sat seront désignés par TI VEGAS en fonction du prize pool total au moment dudit tournoi. Chaque Rs 26250, une place sera attribuée pour le Main Event et les sommes supplémentaires seront redistribuées aux deux joueurs suivants dans le classement (70% et 30%)

Article 11

Tout gagnant au Mega Sat donne mandat exprès et irrévocable au TI VEGAS de payer à due concurrence, par imputation sur son lot gagné dans ledit tournoi, ses frais de participation non remboursables de Rs 26250 au tournoi « Main Event » visé à l'article 8 ci-dessus, soit Rs 25.000 au titre de l'achat de cave et Rs 1250 au titre des droits d'inscription.

Article 12

En plus des tournois « Satellite » et « Mega Sat », la maison de jeux TI VEGAS organise deux tournois multi-tables à recave illimitées appelés « Last Chance » les mercredi 22 et vendredi 24 Juillet 2009. Les joueurs souhaitant participer à ces tournois devront acquérir une ou deux caves de 100.000 unités contre paiement de la somme de Rs 1100, soit Rs 1.000 au titre de l'achat de cave et Rs 100 au titre des droits d'inscription. Ils pourront racheter à volonté 100 000 jetons en cours de partie ou 200 000 jetons (double Addon) à la fin de la période de recave pour un montant de Rs 2000.

Article 13

Les gagnants des tournois Last Chance seront désignés par TI VEGAS en fonction du prize pool total au moment dudit tournoi. Chaque Rs 26250, une place sera attribuée pour le Main Event et les sommes supplémentaires seront redistribuées aux deux joueurs suivants dans le classement (70% et 30%)

Article 14

Tout gagnant au tournoi Last Chance donne mandat exprès et irrévocable au TI VEGAS de payer à due concurrence, par imputation sur son lot gagné dans ledit tournoi, ses frais de participation non remboursables de Rs 26250 au tournoi « Main Event » visé à l'article 8 ci-dessus, soit Rs 25.000 au titre de l'achat de cave et Rs 1250 au titre des droits d'inscription.

Article 15

Le tournoi « Main Event » désignera un gagnant qui recevra en lot un package d'une valeur de Rs 250 000 comprenant un billet avion Aller retour du 15 au 25 Août 2009 pour MACAU, un séjour en Hôtel et l'Inscription au Main Event de l'APT de MACAU. La direction se réserve le droit, en fonction du Prize Pool final, d'attribuer un ou plusieurs lots supplémentaires, sous la forme de son choix et selon le mode de redistribution de son choix. Les participants en seront tenus informés le jour du Main Event. Toutefois, TI VEGAS s'engage à reverser l'intégralité du Prize Pool constitué, hors frais d'inscription.

Article 16

Les dates, horaires et lieux des tournois sont indicatifs et seront arrêtés et confirmés par le TI VEGAS, sans recours des inscrits, qui seront avisés d'un changement éventuel par tous moyens respectant un préavis de trois jours, sauf force majeure.

Dans le seul cas d'annulation ou d'arrêt du tournoi à l'initiative du TI VEGAS, les inscrits non responsables de cette décision, ne peuvent obtenir que le remboursement de leur droit d'inscription et de leur cave à l'exclusion de toute autre somme ou dommages intérêts.

Article 17

Le vainqueur du Main Event accepte également de porter les couleurs, logo et de manière générale tout support publicitaire lié à la marque TI VEGAS lors du Tournoi Main Event de l'APT MACAU. Il accepte et autorise également la prise d'images et d'enregistrements sonores, à des fins de montage et de diffusions vidéo et télévisuelle, ou sous toutes formes de produits multimédias qui en seraient issus.

Article 18

Ne peuvent participer à cette série de tournois, seulement les joueurs de nationalité mauricienne ou ayant un permis de résidence à l'île Maurice en cours de validité. Ils doivent s'assurer au moment de leur inscription, d'être en possession d'un passeport valable au moins jusqu'au 31/01/2010.

Toutefois, La direction se réserve le droit d'inscription

Article 19

Le vainqueur du Main Event s'engage à effectuer les démarches auprès de l'Ambassade compétente à Maurice afin d'obtenir le VISA nécessaire à son entrée à MACAU. Si pour quelque raison que ce soit, le VISA venait à lui être refusé, la maison de jeux TIVEGAS ne saurait en être tenue responsable et le vainqueur accepte dans ce cas de renoncer à son lot et à toute forme de compensation.

Article 20

L'ensemble des tournois organisés par la maison de jeux TI VEGAS dans le cadre des présentes est régi par le règlement intérieur affiché et par le présent règlement.

Date :

Signature : *précédée de la mention « Lu et approuvée »*